

<b>Statut:</b>	Résolu	<b>Début:</b>	24/09/2011
<b>Priorité:</b>	Normal	<b>Echéance:</b>	
<b>Assigné à:</b>		<b>% réalisé:</b>	0%
<b>Catégorie:</b>		<b>Temps estimé:</b>	0.00 heure
<b>Version cible:</b>			
<b>Description</b>			
Faire un dossier sur le sujet, recenser les sources d'information.			
Etudes sur l'impact des ondes santé.			

## Historique

### #1 - 24/09/2011 12:13 - Laurent GUERBY

Exemple chez un radio amateur :

<http://perso.numericable.fr/f5kkjmail/PROPAGATION%20ONDES%2000.htm>

### #2 - 24/09/2011 12:16 - Laurent GUERBY

Wiki:

<http://chiliproject.tetaneutral.net/projects/tetaneutral/wiki/Ondes>

### #3 - 13/10/2011 14:28 - Laurent GUERBY

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Antenne-relais\\_de\\_t%C3%A9l%C3%A9phonie\\_mobile](http://fr.wikipedia.org/wiki/Antenne-relais_de_t%C3%A9l%C3%A9phonie_mobile)

On retrouve généralement toujours 3 parties : l'antenne, l'armoire technique et le coffret d'alimentation électrique. Une puissance électrique maximum de 10 à 40 W est appliquée aux antennes. Cette puissance, combinée aux gains d'antenne (17 à 18 dBi) conduisent à des PIRE de plus de 1300 Watt dans les lobes principaux d'émission ; la plupart des installations utilisant des antennes tri-bandes, c'est plus de 4000 Watts qu'il faut parfois prendre en compte pour déterminer un niveau d'exposition maximum.

En milieu rural, ces antennes émettront pour couvrir des étendues de 10 à 30 kilomètres (on limite le nombre de fréquences utilisatrices), alors qu'en milieu urbain la zone de couverture est limitée à 500 m et la puissance répartie sur de nombreuses bandes de fréquences utilisatrices.

<http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/sante/rapport-senat-mobile-sante-041109.pdf>

page 41 :

Les antennes relais se caractérisent également par leur gain<sup>1</sup> et par leur directivité. La puissance maximale rayonnée par l'antenne est de quelques Watts pour des antennes couvrant des microcellules et d'une vingtaine à une cinquantaine de Watts pour des macrocellules.

Décret no 2002-775 du 3 mai 2002

<http://admi.net/jo/20020505/INDI0220135D.html>

Ne parle pas de PIRE

Bref à creuser pour savoir quelle est la PIRE d'une antenne relai GSM pour comparer a du wifi

### #4 - 18/10/2011 07:52 - Laurent GUERBY

[http://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/10/17/la-ville-de-paris-gèle-les-implantations-d-antennes-relais-sur-ses-batiments\\_1589369\\_651865.html](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/10/17/la-ville-de-paris-gèle-les-implantations-d-antennes-relais-sur-ses-batiments_1589369_651865.html)

La Ville de Paris gèle les implantations d'antennes relais sur ses bâtiments  
LEMONDE.FR avec AFP | 17.10.11 | 18h21 • Mis à jour le 17.10.11 | 20h28

...

Cette mesure intervient après l'annonce, la semaine dernière, de la rupture de la charte parisienne de téléphonie mobile signée en 2003, qui liait la Ville de Paris et les opérateurs de téléphonie mobile. Elle comportait un seuil maximum d'exposition aux ondes électromagnétiques de téléphonie mobile de 2 V/m (volts par mètre) en moyenne sur 24 heures. A l'issue de nombreuses réunions de négociation, la Fédération française des télécoms (FFT) avait fait part, selon la mairie, d'"exigences inacceptables" : "augmentation du seuil à 10 voire 15 V/m, retrait des opérations d'intégration paysagère des antennes existantes" notamment.

...

#5 - 31/12/2014 09:40 - Laurent GUERBY

- Statut changé de Nouveau à Résolu

Cf [OndesSante](#)